



39^e Congrès national des Sem

Montpellier, les 11, 12 et 13 octobre 2005

Dossier de presse

SOMMAIRE

Sem, un Congrès pour faire la différence	2
Sem, des entreprises publiques locales qui font gagner les territoires	3
Sem, un essor dans le sillage de la décentralisation	4
Entre projets et créations, les Sem ont de beaux jours devant elles !	5
Les secteurs d'avenir pour les Sem	7
Sem, la force des réseaux	8
Panorama des Sem de Languedoc-Roussillon	9
L'Association des Sem de Languedoc-Roussillon (SemLR)	12

Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel - 01 41 05 02 02 - galivel@galivel.com
Fédération des Sem - Responsable de la Communication : Axel Greleau
Tel. 01 53 32 22 46 - Fax. 01 53 32 22 23 - Port. : 06 26 63 38 39 - a.greleau@fedsem.fr

Sem, un congrès pour faire la différence

Organisé autour du thème « **Cohésion et attractivité des territoires : la différence Sem** », le 39^e Congrès des Sem à Montpellier, qui rassemblera 2 000 personnes, permettra de pointer les forces comme les faiblesses des Sem par rapport aux autres modes opératoires à la disposition des élus, et de montrer en quoi les Sem sont des entreprises de proximité au service des entreprises, des citoyens et du cadre de vie.

Il sera également l'occasion de réaffirmer la volonté des dirigeants des Sem de faire gagner les territoires et de promouvoir la valeur ajoutée de l'économie mixte locale aux politiques de développement impulsées par les collectivités territoriales.

Les Sem se considèrent à juste titre comme différentes des autres opérateurs à la disposition des collectivités locales.

Leur singularité, les Sem la tirent bien sûr d'abord de leur actionnariat mais aussi de la multiplicité de leurs champs d'action, de leur réactivité, de leur capacité à marier les valeurs de l'intérêt général à celles de l'entreprise dans une optique de cohésion sociale et territoriale.

Cette "différence Sem" constitue le socle du 39^e Congrès national des Sem à Montpellier.

> **La différence Sem : des « modes de faire » et des valeurs propres**

Les Sem sont des entreprises. Elles observent, à ce titre, les mêmes règles de gestion qu'une entreprise privée. Elles ont, pour objectif à la fois d'offrir à leurs clients la meilleure qualité de service au meilleur prix et de dégager des résultats positifs pour assurer la couverture de leurs risques.

Les Sem sont les entreprises des collectivités locales. Elles entretiennent avec ces dernières une relation privilégiée, fondée non seulement sur une transparence totale mais aussi sur un dialogue permanent avec les élus et les services des dites collectivités, leur permettant d'être force de propositions et d'initiatives.

Dans leur fonctionnement, les Sem favorisent l'implication et l'expression des partenaires des collectivités locales qui leur apportent leur professionnalisme et leur capacité d'appréciation économique des projets.

La viabilité des Sem repose largement sur l'implication commune des collectivités locales et des partenaires économiques ou financiers. Tous partagent la même finalité d'actions à long terme au service de l'intérêt général, dans le respect de l'équilibre financier des opérations et de la société.

Les Sem pratiquent la vérité des coûts et des équilibres, tant au niveau des budgets prévisionnels que des résultats financiers et des comptes-rendus annuels.

De plus, les Sem produisent des réponses adaptées aux enjeux des territoires dans lesquels elles sont ancrées. Elles y réinvestissent la plupart de leurs fonds propres au bénéfice de l'économie locale avec pour leitmotiv de faire gagner les territoires.

Sem, des entreprises publiques locales qui font gagner les territoires

> Sem : des entreprises publiques locales

Une Sem se caractérise par sa nature d'entreprise commerciale, son capital public majoritaire et sa vocation à satisfaire l'intérêt général. Son marché est un territoire. Son métier : le développer. Sa valeur ajoutée : un partenariat durable entre les acteurs publics et privés.

Entreprises. Les Sem sont des sociétés anonymes. Ce statut aux règles de fonctionnement dynamiques leur donne la souplesse et la réactivité nécessaires. Elles recherchent la satisfaction du client, la performance de gestion, la création de résultats ainsi que la motivation de ses salariés et actionnaires. Elles mettent leur savoir-faire au profit des collectivités locales.

Publiques. Le capital des Sem est majoritairement détenu par une ou plusieurs collectivités territoriales. De fait, elles se voient confier des missions et des services d'intérêt général. La satisfaction du plus grand nombre, et non la recherche du profit, guide leurs actions. A cette fibre citoyenne, s'ajoute la plus grande transparence : les Sem font partie des organismes les plus contrôlés de France.

Locales. L'une des principales forces des Sem réside dans la connaissance du territoire sur lequel elles sont implantées. Leurs réponses sont donc adaptées aux enjeux du territoire et non standardisées. Elles font passer l'intérêt local avant leur intérêt financier. Elles prennent ainsi en compte les exigences du développement durable, favorisent les embauches de proximité et la formation locale. Elles contribuent ainsi à la cohésion sociale.

> Les Sem en quelques chiffres

La Fédération des Sem (FedSem) recense 1 158 Sociétés d'économie mixte (Sem) en activité en France. Elles représentent près de 9 % des 16 000 entreprises publiques locales dénombrées en Europe. Elles emploient 66 000 salariés et le montant de leur capitalisation s'élève à 2,4 milliards d'euros, détenus à 64 % par les collectivités locales. Le montant de leurs investissements est estimé à 11 milliards d'euros. Elles ont réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 13 milliards d'euros.

> Le large panel des activités des Sem

- Construction et gestion de logements
- Aménagement, développement économique
- Promotion et animation touristique
- Habitat
- Stationnement et déplacement
- Gestion de remontées mécaniques
- Clubs et complexes sportifs
- Transports urbains et interurbains
- Réseaux câblés et télécommunications locales
- Environnement
- Palais des congrès, parcs d'exposition
- Musées et conservatoires
- Animations et centres culturels
- Energie, gestion des déchets
- Bases et parcs de loisirs, port de plaisance
- Hôtellerie, thermalisme
- Cinémas, théâtres et opéras
- Réseaux d'eau potable
- Abattoirs, marché d'intérêt national
- Chauffage urbain
- Etudes urbaines et économiques
- Compagnies aériennes
- Pompes funèbres
- Aéroports
- Restauration sociale
- Informatique télématique

Sem, un essor dans le sillage de la décentralisation

L'essor des Sem date du début des années 1980, dans le sillage de la décentralisation. Il résulte du pragmatisme des élus locaux dans le choix des outils les plus efficaces et les plus sûrs :

- la Sem est la parfaite synthèse entre les valeurs du service public (recherche de l'intérêt général, souci de la cohésion sociale, esprit de probité, vision à long terme) et les valeurs du marché et de l'entreprise (priorité au client, recherche de la meilleure performance, création de valeur pour les actionnaires) ;
- La Sem garantit aux collectivités locales, majoritaires dans son capital et dans ses organes délibérants, la prise en compte effective de l'intérêt général dans les objectifs de l'entreprise et le contrôle direct. Ce sont les citoyens eux-mêmes qui contrôlent les actions d'intérêt général menées par la Sem à travers les élus qui siègent au sein de son conseil d'administration ;
- la Sem donne aux collectivités locales, avec le concours de partenaires économiques et financiers, la pleine et entière maîtrise de leur outil. Par ailleurs, la forme de société anonyme apporte, en comparaison avec la rigidité de création et de fonctionnement d'un établissement public, la souplesse du droit privé (comptabilité commerciale, gestion dynamique du recrutement et des carrières, rapidité des circuits de décision). De plus, la logique d'entreprise donne à la Sem la réactivité indispensable qui manque à l'établissement public pour satisfaire les attentes de ses clients dans les meilleures conditions de qualité et de prix. Enfin, la Sem confère à la collectivité locale la capacité d'apprécier la vérité des coûts et des risques liés aux investissements ou aux services publics dont elle a la charge ;
- La Sem assure à la collectivité locale un contrôle réel à la fois sur les comptes de l'entreprise et sur l'exécution des missions qu'elle lui a confiées. Dès lors que les activités relèvent d'une logique économique et commerciale, le statut associatif est inadapté ;
- La création d'une Sem permet, enfin, aux collectivités locales de regrouper au sein d'une même structure des activités différentes mais complémentaires. Ainsi, les Sem de développement touristique sont à même d'assurer la promotion, la commercialisation, l'animation et la gestion d'équipements.

Créée en 1956, **la Fédération des Sem** (FedSem) est l'unique représentant des 1 158 Sem françaises. Elle est dirigée par un conseil d'administration composé, depuis 1978, pour deux tiers d'élus issus des quatre principaux groupes politiques (UMP, PC, UDF, PS), pour un tiers de représentants des actionnaires hors collectivités et de personnes qualifiées. La présidence est tournante tous les trois ans entre les groupes politiques.

Son cœur de métier est la représentation et la promotion du mouvement Sem. Outre ce lobbying aux plans national, régional et européen, elle anime plus 30 réseaux constitués entre les Sem et leurs partenaires. Enfin s'attache à renforcer la performance des Sem par la production d'un large panel de prestations de services.

Entre projets et créations, les Sem ont de beaux jours devant elles !

186 projets de création de Sem sont aujourd'hui à l'étude. Autre indicateur de la vitalité du mouvement : 110 Sem ont été créées depuis l'an 2000 dans toutes les régions françaises. Le profil de ses dernières Sem diverge du profil moyen. On note en effet une prééminence accrue des Sem de services (tourisme, culture, communication, développement économique....) ainsi qu'une montée en puissance des intercommunalités et des départements dans leur capital.

> Les projets

Avec 92 projets en 2004 sur les 186 recensés et suivis par la Fédération, le secteur du tourisme et des loisirs confirme sa place de principal secteur de croissance de l'économie mixte.

Dans cet ensemble, 29 projets portent sur les équipements sportifs et de loisirs alors que le secteur du patrimoine et des parcs à thème enregistre 27 projets.

Avec 19 projets supplémentaires, les Sem confirment leur position centrale en matière de gestion des offices du tourisme et de commercialisation touristique.

Le secteur du développement économique enregistre 25 projets et celui de l'aménagement 14.

A noter enfin 23 projets dans les secteurs de l'eau, de l'énergie et de l'environnement. Les Sem s'y voient offrir de sérieuses perspectives de croissance en raison, notamment, de la libéralisation du marché de l'énergie et de la renégociation prochaine de nombreux contrats de production et de distribution d'eau.

Exemple de projet : **La Maison du Pays de Maroilles (Nord)**

Les communautés de communes rurales des Deux-Helpes et du Pays-de-Mormal-et-de-Maroilles (21 communes, 18.000 habitants) entendent redynamiser la filière de production du fromage AOC Maroilles de l'Avesnois-Thiérache.

Leur projet s'inscrit dans le cadre d'un plan plus vaste de développement touristique et économique qui a été agréé au titre de la restructuration de la région et qui bénéficie d'un contrat de développement rural.

La constitution d'une Sem permet de rassembler un large partenariat public-privé autour du projet : communautés de communes, chambre d'agriculture, parc naturel régional de l'Avesnois, coopérative des producteurs de Maroilles, professionnels du tourisme...

L'investissement global est évalué à 3,3 millions d'euros, dont 2,3 millions pour la fromagerie et le bâtiment d'accueil. La constitution de la Sem est envisagée pour la fin de l'année 2005.

> Les créations récentes

La Fédération des Sem recense la création de plus de 20 nouvelles Sem par an, soit 110 créations depuis l'année 2000. Leur ventilation laisse apparaître une prééminence accrue du secteur des Sem de services. Ce secteur qui, en moyenne, rassemble la moitié des Sem, représente 66 % des 110 dernières Sem créées, soit 71 sociétés.

Le secteur du tourisme se taille à nouveau la part du lion avec 21 sociétés. Suivent l'énergie, avec la transformation de quelques régies d'électricité en Sem, et la culture, avec 7 nouvelles Sem de gestion de patrimoine culturel.

L'aménagement se maintient avec 28 sociétés, soit un quart des Sem nouvellement créées. L'immobilier n'enregistre que 11 créations.

Enfin, on assiste à un renforcement des Sem dans le domaine des énergies renouvelables, et plus spécialement dans l'éolien.

Avec 25% du capital détenu contre 42% en moyenne, les communes demeurent les principales actionnaires des 110 Sem les plus récentes. Mais elles sont désormais talonnées par les structures intercommunales (24%) et par les départements (18%). Traduction : les nouvelles Sem ont un champ d'action géographique de plus en plus large.

Exemple de création récente : Sem des énergies renouvelables Evrecy Orne-Odon (Orne)

La communauté de communes Evrecy Orne-Odon (19 communes, 13.000 habitants) souhaitait s'engager dans le domaine des énergies renouvelables afin de favoriser leur développement sur son territoire. Un groupe de travail a été constitué en septembre 2004 pour étudier la faisabilité d'une installation éolienne.

Celui-ci pourrait produire de l'électricité à hauteur de 12 MgW. L'investissement correspondant est évalué à 14 millions d'euros.

La Sem est apparue comme étant la formule la mieux adaptée au projet par rapport aux autres solutions alternatives : régie directe ou délégation à un privé.

Associant la communauté de communes (60 %) et la Financière des Energies (40 %), opérateur spécialisé dans le domaine éolien, la Sem a été constituée le 25 juillet 2005.

Les secteurs d'avenir pour les Sem

Quelques secteurs, dans lesquels elles sont parfois déjà présentes, offrent aux Sem de sérieuses perspectives de croissance.

> Ports et aéroports

L'Etat va progressivement se désengager de la gestion de ces équipements structurants. Pour les aéroports, 151 aéroports sont concernés par cette vague décentralisatrice. Les Sem apparaissent en bonne place du fait de leur caractère partenarial qui permettrait d'associer au sein d'une même entreprise les collectivités locales concernées, les CCI, actuelles concessionnaires, et les entreprises implantées sur ces sites. Pour les ports, départements et communes sont en premières lignes. La solution Sem, déjà bien utilisée dans ce secteur, représente un modèle opportun pour associer les collectivités et les acteurs privés.

> Pôles de compétitivité

Après le choix des 67 pôles de compétitivité par le CIADT de juillet dernier, une circulaire du mois d'août a précisé les modalités d'organisation à respecter dans la perspective de la signature de contrat-cadre en octobre au cours d'un prochain CIADT. Les Sem sont souvent citées pour assurer la représentation et la coordination de ces pôles ainsi que leur développement.

Un bon exemple a été donné par la Sem Oryon en Vendée qui a créé l'association Parri 85 intégrée au projet EMC2, pôle consacré aux matériaux composites, en partenariat avec Bénéteau, Airbus et la DCN .

> Patrimoine culturel

Conséquence, à nouveau, de la relance de la décentralisation, l'Etat propose aux collectivités de prendre en charge la gestion et l'entretien de certains monuments sièges d'activités culturelles.

Les Sem se détachent par leur capacité à assurer tout à la fois la gestion, l'entretien et la commercialisation de ces sites.

Dans ce secteur également figurent de nombreux projets de parcs à thème et de loisirs à l'image du scénoparc des 1001 vaches qui a vu le jour en 2004 dans le Cantal.

Actuellement, la Fédération recense 26 Sem dans ces secteurs.

> Eau et énergie

Le renouvellement prochain de nombreux contrats de production et/ou de distribution de l'eau et le souhait à maintes reprises exprimé par les collectivités locales de s'adosser sur des structures transparentes placées sous leur contrôle et garante de l'éthique du service public, placent les Sem en bonne position. 19 Sem interviennent déjà dans ce domaine.

L'ouverture du marché de l'énergie offre de nouvelles perspectives pour les Sem existantes et incite de nombreuses régies à se transformer en Sem pour se placer dans une démarche commerciale et afin, notamment, de compenser les pertes subies sur leurs territoires.

> Développement économique

Plus de 100 Sem ont pour activité principale le développement économique. Cela recouvre notamment la création et la gestion de zones d'activités, l'immobilier d'entreprises, les pépinières d'entreprises ou la promotion économique des territoires avec, notamment, l'aide aux implantations d'entreprises. Demain, les départements et les régions joueront un plus grand rôle en matière de développement économique. Beaucoup pensent d'ores et déjà à faire des Sem leurs instruments d'action. Les 25 projets de création de Sem témoignent de cette évolution en cours.

Sem : la force des réseaux

La Fédération des Sem organise 30 réseaux de Sem au plan national pour la plupart axés sur les principaux métiers des Sem (tourisme, logement, aménagement, eau, transports...), des réseaux transversaux également (management, communication) et des réseaux liés aux fonctions (juristes, Daf...)

Les Sem ont tout à gagner à constituer des réseaux entre elles et à les faire vivre. Elles y échangent leurs expériences, leurs savoir-faire, et parfois même des prestations commerciales. Ensemble, elles analysent l'état de leur marché et participent au lobbying de leur secteur d'activité. Le partage des « valeurs Sem » constitue le ciment commun à tous ces réseaux.

Quelques exemples reflétant la vitalité des réseaux des Sem :

- les Sem d'eau : adoption d'une charte réaffirmant les valeurs des 19 Sem d'eau. Développement des coopérations techniques et stratégiques pour mieux répondre aux appels d'offres. Réflexion sur la structure d'une communication commune.
- le Club « GazElec » : analyse de la mutation du marché de l'énergie. Lobbying coopération technique et stratégique. Facilite la transformation de régies en Sem.
- les parcs à thème : analyse de l'évolution du marché. Echanges de savoir-faire, notamment dans les domaines du marketing et de la gestion.
- les Sem funéraires : intégration au sein du pôle funéraire public. Promotion de leur performance au service de l'éthique et des valeurs du service public.

Outre ces 30 réseaux qu'elle organise au plan national, la Fédération des Sem a suscité la création de 23 associations régionales de Sem réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'Outre-mer. Ces dernières animent également des réseaux au plan régional et renforcent la capacité d'action de la Fédération. Au plan européen, la FedSem participe activement aux travaux du Ceep, le centre européen des entreprises à participations publiques, partenaire social rattaché au Parlement Européen, et a porté sur les fonts baptismaux, avec ses homologues européennes, le réseau européen des élus locaux présidents d'entreprises publiques locales qu'est Neels.

Arsem, les associations régionales de Sem

Afin de démultiplier son action au plan local et favoriser l'ancrage territorial des Sem, la Fédération des Sem a initié, depuis 1995, la création de 23 associations régionales de Sem (Arsem). Dotées de Conseils d'administration présidés par des élus locaux de toutes sensibilités politiques, les Arsem relaient les actions de la Fédération des Sem et, selon un principe de subsidiarité, développent des actions spécifiques tournées vers des problématiques régionales.

Ceep, le Centre européen des entreprises à participation publique

Le Ceep, dont les origines remontent à 1961, est une association internationale qui regroupe des entreprises ou organisations à participation publique ou qui assurent des activités d'intérêt économique général, quel que soit leur régime juridique ou de propriété. Il a vocation à défendre les intérêts de ses membres et à les promouvoir en prenant des initiatives, en formulant des propositions novatrices et en produisant des études.

Neels, un nouveau réseau créé à l'initiative de la Fédération des Sem

Le réseau européen des élus locaux en faveur de entreprises publiques locales s'est constitué, le 21 février 2005 à Bruxelles, à l'initiative de la Fédération des Sem et de son homologue suédois KFS, sous la forme d'une association de droit belge.

L'objectif principal de Neels est de mobiliser de manière optimale les élus locaux, au plan européen, en faveur de la promotion et de la défense des entreprises publiques locales. Neels a prévu à cet effet d'organiser deux séminaires par an.



Panorama 2005 des Sem de Languedoc-Roussillon

> 55 Sem en Languedoc-Roussillon

Au 1^{er} septembre 2005, 55 Sem sont en activité en Languedoc-Roussillon, présentes dans l'ensemble des départements.

Aude	3
Gard	10
Hérault	28
Lozère	3
Pyrénées Orientales	11

- 11 ont leur siège à Montpellier et 5 à Nîmes.

> Des sociétés jeunes mais une implantation ancienne

- Les premières Sem sont apparues en Languedoc-Roussillon dès les années 50, avec Bas Rhône Languedoc (BRL) en 1955 et la SHEMC de Montpellier en 1959.
- 69 % des Sem de Languedoc, soit 38, ont été créées après la mise en place de la décentralisation, contre 60 % pour l'ensemble des Sem françaises.

Le rythme de création semble s'être ralenti ces dernières années. Seulement 6 nouvelles créations ont été recensées depuis janvier 1997 : Septimanie Equipement, la SAEML Criée aux poissons d'Agde, la Sem PFO gérant les pompes funèbres des communes occitanes. Depuis 2004, 3 Sem ont vu le jour : la Sem d'aménagement Sepomed à Port la Nouvelle, la Sem Abattoir Sud Lozère et la Sem Occitane de Restauration.

> Comme pour l'ensemble de la France, une majorité de Sem de services.

Immobilier	9 Sem, soit 16 % contre 25 % au niveau national
Aménagement	18 Sem, soit 33 % contre 25 % au niveau national
Services	28 Sem, soit 51 % contre 50 % au niveau national

> 9 Sem immobilières, de création récente, qui gèrent 7.200 logements

- 55 % de ces sociétés, soit 5, étaient déjà en activité en 1983, alors que cette proportion est de 71 % pour toutes les Sem immobilières françaises.
- Les Sem immobilières de Languedoc-Roussillon gèrent 7 200 logements.

2 Sem gèrent plus de 1 000 logements : la SHEMC (2 200) et la SEMIGA (1 500).

Parmi ces 9 Sem immobilières figure la Société Nationale Immobilière (SNI), Sem spécialisée dans le logement du personnel d'Etat, basée à Montpellier, mais dont le parc (58.000 logements) se répartit sur l'ensemble du territoire national. Seuls les logements SNI implantés en Languedoc-Roussillon sont ici pris en compte.

Plusieurs Sem immobilières ont élargi leur champ d'activité à d'autres métiers comme la SAIEM de Mende Fontanilles, gestionnaire de salles de cinéma, de parkings et de villages de vacances.

> 18 Sem d'aménagement d'importance très variable

- 8 Sem d'aménagement, soit 44 %, étaient déjà en activité en 1983, contre 36 % au niveau national.

Il s'agit de sociétés départementales SEGARD (30), HERAULT AMENAGEMENT (34), SELO (48), Roussillon Aménagement (66) et SEMETA (66) ou de Sem constituées pour une mission lourde d'aménagement (SEBLI sur le Biterrois, SERM sur l'agglomération de Montpellier), et de la Compagnie Bas Rhône Languedoc, qui a joué un rôle pilote dans l'assainissement des zones insalubres de toute la région, dans son irrigation et son alimentation en eau.

- Au cours des années 80 et 90 sont apparues 10 nouvelles Sem d'aménagement, dont le champ d'intervention est le plus souvent monocommunal (SAFU à Perpignan, SEMALIS à Sète, SAEM aux Angles, SENA Sud à Narbonne, SENIM à Nîmes). Le conseil régional s'est également doté en 1997 de sa propre Sem d'aménagement, Septimanie Equipement. La dernière née étant la Sepomed à Port la Nouvelle en 2004.
- Le montant total d'investissement des Sem d'aménagement de Languedoc-Roussillon s'élève en moyenne à 110 millions d'€ par an.

> 50 % des Sem de services sont des sociétés de tourisme et loisirs

- 4 Sem de services, soit 14 %, étaient déjà en activité en 1983. Il s'agit souvent de Sem qui ont joué un rôle pilote dans leur domaine d'activité, comme la TaM (34) en transports urbains.

- Les Sem de services se répartissent en 4 grandes catégories :

- **Déplacements** : 2 Sem, la TAM, qui exploite notamment le tramway de Montpellier, ainsi qu'ASF dont le siège est à Paris bien que l'essentiel de son réseau autoroutier se concentre en Languedoc-Roussillon.

- **Développement économique** : 6 Sem, notamment le MIN de Montpellier (SOMIMON), 1 Sem d'aquaculture à Mèze, la foire internationale de Montpellier (SEMFIM) et la Criée aux poissons du pays d'Agde.

- **Services urbains** : 8 Sem. 4 de câble notamment à Nîmes et Perpignan, 1 de traitement des déchets sur Sète et de pompes funèbres à Béziers, 1 Sem de restauration et 1 Sem qui gère

un abattoir.

- Tourisme et loisirs : 12 Sem

- 4 sociétés de gestion de port de plaisance (SODEAL, SAGA, SAGAN, SCEREM)
- 1 équipe de football à Sète
- 1 Sem de thermalisme dans le Gard
- Le Corum et le Zénith de Montpellier
- 1 complexe aquatique à Narbonne
- 2 Sem de promotion et animation touristique
- 1 camping
- 1 centre culturel et 1 Sem de réalisation d'équipements

> Les Sem de Languedoc emploient 3 360 personnes

3 360 personnes travaillent dans les 55 Sem de Languedoc-Roussillon

2 Sem emploient 58 % de cet effectif : la SNI (1 246) et la TAM (698).

Le chiffre d'affaires total des Sem de Languedoc-Roussillon pour 2004 s'élève à **530 millions d'Euros**.

> Un actionariat collectivités locales marqué par la présence importante des départements.

- Les collectivités locales détiennent 65 % du capital des Sem de Languedoc Roussillon, ce qui correspond à la tendance nationale (64 %).
- Les communes et structures intercommunales 50 % contre 54 % pour l'ensemble des Sem. 21 sociétés sont monocommunes et 15 comptent parmi leurs actionnaires des structures communales ou des syndicats mixtes, notamment les Sem de Montpellier.
- Les départements détiennent 12 % du capital contre 8 % au niveau national. 26 Sem comptent un ou plusieurs départements parmi leurs actionnaires, principalement le Conseil général de l'Hérault qui figure parmi les départements français les plus présents dans les Sem, avec une participation au capital d'une quinzaine de sociétés.
- La Région Languedoc-Roussillon est actionnaire de 7 Sem, pour un montant total de 3 % contre 2 % pour l'ensemble de la France. C'est notamment le principal actionnaire de BRL et de Septimanie Equipement.



L'association des Sem de Languedoc-Roussillon (SemLR) présente au 39^e Congrès des Sem

A l'occasion du Congrès annuel des Sem qui se tient du 11 au 13 octobre au Corum de Montpellier, l'association régionale des Sem (SemLR) tient un stand au sein du village régional des Sem situé au niveau 1 du Corum.

Ce village régional a pour vocation :

- de représenter les collectivités locales et leurs Sem
- d'être un lieu de convivialité, d'échange et d'information à propos du mouvement de l'économie mixte régionale

Seront donc représentés :

- la Région avec ses 3 sociétés (BRL, Septimanie équipement, Septimanie export)
- le Conseil général de l'Hérault avec sa Sem Hérault Aménagement
- l'agglomération et la ville de Montpellier avec leurs 5 sociétés (TaM, Mercadis-Somimon, Enjoy, Shemc, Serm)
- l'Association régionale des Sem

Le village régional se veut être la vitrine de l'économie mixte en Languedoc-Roussillon. Vous pourrez ainsi vous informer sur l'activité et les projets des 55 Sem que compte notre région ; échanger avec les élus locaux et les dirigeants de Sem qui feront du village régional un espace de rencontre et de convivialité.

En effet, durant ces 3 journées, la convivialité ne sera pas oubliée puisque tous les jours, des dégustations et des animations auront lieu dans le village régional selon le calendrier suivant :

- mardi 11 à 11h00 : cocktail d'inauguration du village régional
- mercredi 12 à 12h30 : dégustation de produits du terroir
- jeudi 13 à 11h30 : dégustation de produits de la mer

Liste des Sem adhérentes à SemLR en 2005

Département	Société	Siège social	Activité
11	SENA SUD	NARBONNE	Aménagement
11	SEPOMED	NARBONNE	Aménagement
11	SNGE	NARBONNE	Services
30	BRL	NIMES	Aménagement
30	SEGARD	NIMES	Aménagement
30	SEMIGA	NIMES	Immobilier
30	SENUM	NIMES	Aménagement
34	ACMEO	MAUGUIO	Aménagement
34	ECOSITE	MEZE	Services
34	HERAULT AMENAGEMENT	MONTPELLIER	Aménagement
34	LE CORUM	MONTPELLIER	Services
34	SA ELIT	SETE	Aménagement
34	SEM PFO	BEZIERS	Services
34	SEMALIS	SETE	Aménagement
34	SEMPA 3	LATTES	Aménagement
34	SEMTOMERS	SETE	Services
34	SEPTIMANIE EQUIPEMENT	MONTPELLIER	Aménagement
34	SERM	MONTPELLIER	Aménagement
34	SHEMC	MONTPELLIER	Immobilier
34	SNI	MONTPELLIER	Immobilier
34	SOMIMON	MONTPELLIER	Services
34	TAM	MONTPELLIER	Services
66	SAFU	PERPIGNAN	Aménagement
66	SAGA	ARGELES	Aménagement